Procédure à suivre pour le bon déroulement du Conseil fédéral 2020 sur la plateforme Zoom.

Afin de favoriser les échanges et les débats fluides, voici quelques règles pour la tenue de l'instance virtuelle que nous vous invitons à lire dès maintenant.

Notez que **nous vous suggérons fortement d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un téléphone**, car l'ordinateur offre plus d'options. De plus, des frais interurbains pourraient vous être facturés si vous utilisez un téléphone, en fonction de votre forfait. **La FEESP ne remboursera pas ces frais**.

I. SE CRÉER UN COMPTE ZOOM

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de vous créer un compte Zoom quelques jours avant de participer à une réunion. Notez que cette étape n'est pas obligatoire, mais préférable. Pour ce faire, veuillez vous rendre sur la page web de Zoom au lien suivant : https://zoom.us/

Si l'application Zoom est installée sur votre ordinateur, vous pouvez vous connecter via celle-ci.

L'inscription à Zoom ainsi que la participation à une réunion à laquelle vous avez été convoqué sont gratuites.

Une journée d'essai est prévue le lundi 26 octobre 2020. Les informations se trouvent dans le courriel de 2e convocation.

Si vous avez des difficultés techniques, vous pouvez appeler Audrey Laprise au 514 598-2363.

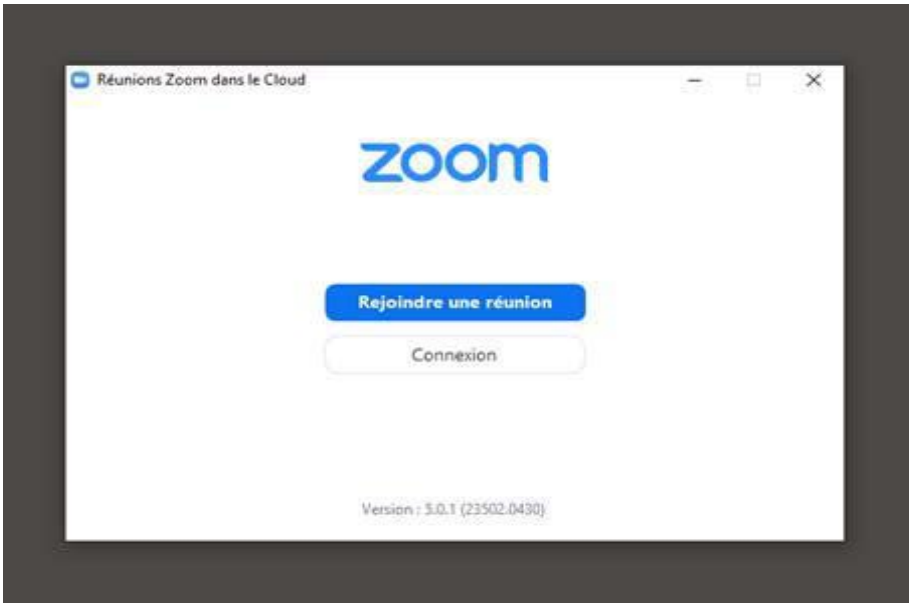

II. BIEN SE NOMMER

En arrivant dans la réunion, nous vous demandons de vous nommer suivant la nomenclature suivante qui facilitera le fonctionnement pour la présidence d'assemblée.

1. **Délégué-e officiel-le et membre du bureau fédéral**

   D-Prénom Nom numéro de syndicat ou délégation.

   Exemple: D-Stéphanie Gratton 0901023 *ou* D-Stéphanie Gratton bureau fédéral

2. **Délégué-e fraternel-le**

   F-Prénom Nom numéro de syndicat

   Exemple : F-Nathalie Arguin 0902056

3. **Salarié-es, comité exécutif, coordination et invité-e**

   Z-Prénom Nom organisation

   Exemple : Z-Audrey Laprise FEESP

IMPORTANT : Veuillez vous nommer avant d'arriver dans la salle d'attente ou dès votre entrée dans la réunion. Nous devrons retourner dans la salle d'attente les délégué-es qui ne se sont pas nommés selon la procédure ci-haut.

III. DÉROULEMENT, PRISE DE PAROLE ET VOTE À MAIN LEVÉE

Avant de participer à la réunion, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour visionner les tutoriels aux liens suivants.

Rejoindre une réunion : https://youtu.be/RqZPZ_qCvZk

Centre d'aide ZOOM : https://support.zoom.us/hc/fr

1. Arrivée dans la réunion

Afin d'éviter un long temps d'attente dans la salle d'attente, un horaire de connexion sera déterminé après la fermeture des inscriptions officielles. Cet horaire sera transmis aux délégué-es inscrits en même temps que le lien Zoom.

La salle d'attente sera ouverte à compter de 8 h les deux journées. À votre arrivée, vous serez invités à vérifier si le nom vous identifiant suit la nomenclature expliquée plus haut. Les personnes animatrices vous accepteront après avoir vérifié votre nom sur la liste d'inscription.

Une fois dans la réunion, les caméras et les micros seront fermés en tout temps, sauf lorsque la parole vous sera accordée. La prise de parole est expliquée ci-après.

VEUILLEZ NE PAS VOUS DÉCONNECTER DE LA JOURNÉE!

2. Lever la main et prendre la parole

Pour des raisons de bon déroulement de la réunion, la fenêtre de conversation (chat) sera désactivée. Si vous voulez prendre la parole, vous devez lever la main (cliquez sur l'icône de la main bleue encerclée ci-dessous). L'option lever la main se trouve dans les choix lorsque vous cliquez sur « participants » en bas de votre écran. Une fois votre tour venu, une personne animatrice vous donnera la parole. À ce moment, activez votre caméra et votre micro pour parler et pensez à les refermer une fois votre intervention terminée.

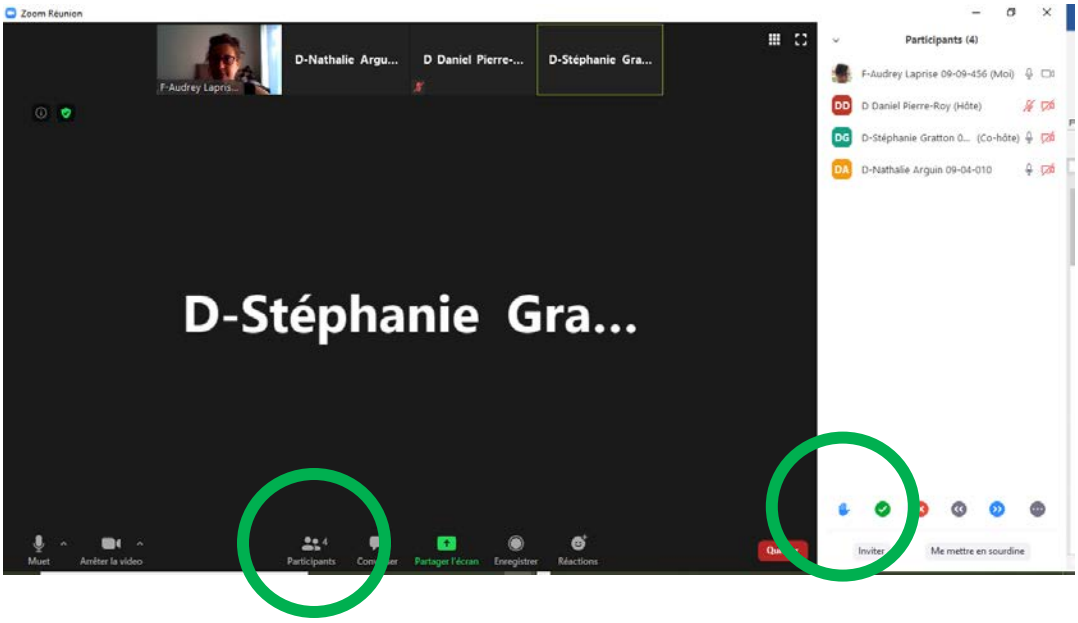

3. Propositions et amendements

Les propositions à adopter seront projetées en mode « partage d'écran » et seront visibles par les participantes et participants à la réunion.

Nous demanderons une personne pour proposer et une autre pour appuyer, comme à l'habitude. Pour cela, ces personnes devront lever la main.

4. Voter

Comme à l'habitude, **seulement les délégués officiels ont droit de vote**.

Pour les votes à main levée : nous vous demanderons d'utiliser le bouton de la main levée. Les votes à main levée sont visibles par tous.

Après un certain délai, l'équipe d'animation vous indiquera si la proposition est adoptée ou rejetée.

Pour les votes à scrutin secret (si nécessaire) : nous utilisons un logiciel adéquat assurant la sécurité et le bon déroulement de la votation. Les instructions seront données au moment approprié.

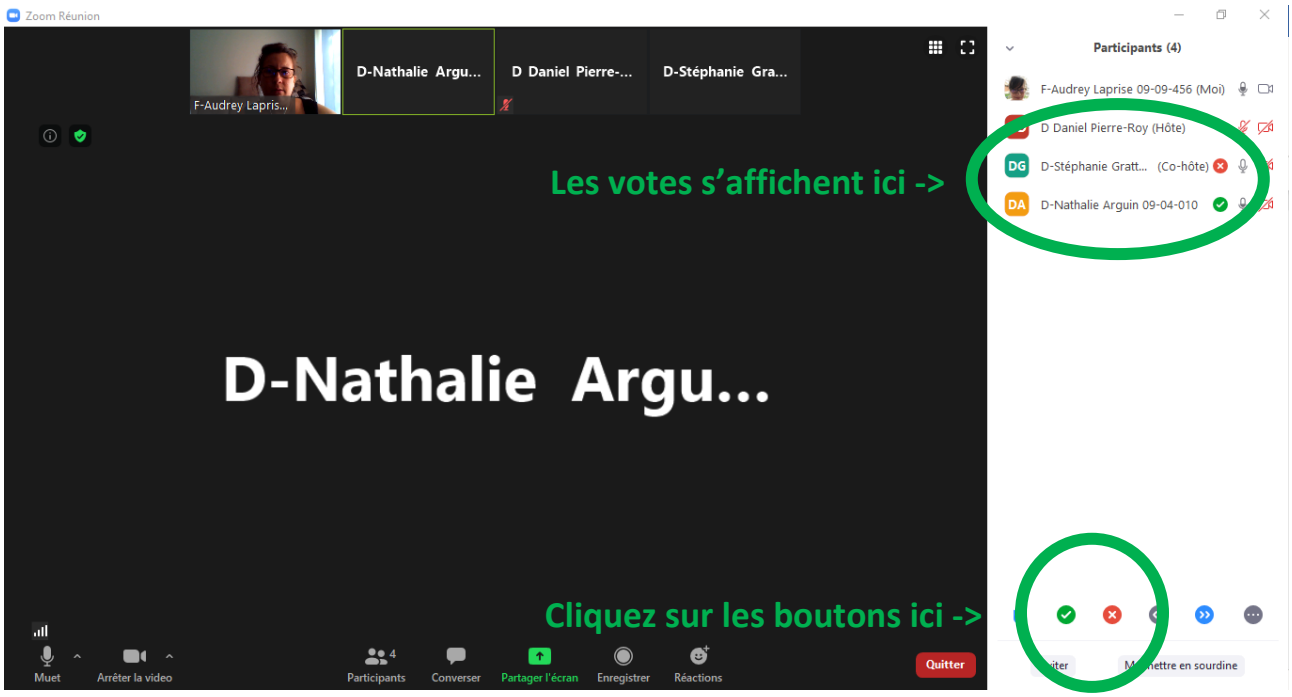

POUR TOUT PROBLÈME DE CONNEXION À LA RÉUNION APPELEZ AU 514 598-2231

POUR VOTER OU DEMANDER LA PAROLE SUR UN TÉLÉPHONE, ENVOYEZ UN TEXTO AU 438 491-1806 (INCLUANT NOM ET STATUT)